

ACTIF—FONDS DES COMPAGNIES.

Année.	Prêts			Im- meu- bles.	Obliga- tions gouverne- mentales, municipa- les et scolaires.	Actions	En caisse et en banque.	Surcroît de valeur des im- meubles, titres, etc., servant de gage.	Autre actif des compa- gnies.	Total de l'actif des compa- gnies.
	sur im- meubles, première hypothèque.	sur im- meu- bles, seconde hypothèque.	sur titres et va- leurs.							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1914....	5,189,797	113,095	557,625	-	787,400	-	179,928	879,039	3,033,756	10,740,640
1915....	3,972,520	102,395	647,524	-	876,760	-	172,448	5,181	1,529,522	7,306,350
1916....	3,906,986	544,747	374,392	-	1,116,110	-	266,964	32,231	1,585,513	7,826,943
1917....	3,993,484	297,387	253,781	-	1,145,815	-	173,130	3,331	1,789,364	7,656,292
1918....	3,933,962	101,784	294,472	-	1,839,000	-	724,689	5,865	1,936,365	8,836,137
1919....	4,432,455	557,171	496,769	-	2,170,618	-	706,763	8,392	1,635,773	10,007,941
1920....	4,736,064	-	512,800	701,564	2,500,942	349,294	576,125	-	847,463	10,224,252
1921....	4,408,914	-	344,302	908,618	2,400,914	253,779	603,618	-253,598	1,317,785	10,237,930
1922....	5,659,486	-	391,475	567,970	1,584,234	264,186	473,687	-168,159	1,412,205	10,353,243

ACTIF—FONDS GÉRÉS.

Année.	Fonds garantis.						Fonds des successions et fonds en fidéi- commis. ¹
	Place- ments sur lère hypothèque.	Obligations et valeurs.	Actions.	En caisse et en banque.	Autre actif.	Total des fonds garantis.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1914.....	13,238,642	2,420,545	-	870,994	13,184,047	29,734,228	-
1915.....	12,267,515	4,214,787	-	778,473	11,706,041	28,966,816	-
1916.....	9,273,771	4,841,833	-	2,661,481	13,400,107	30,177,192	-
1917.....	9,251,407	6,707,457	-	1,351,416	14,247,227	31,557,507	-
1918.....	9,314,279	9,833,060	-	2,027,618	15,428,747	36,603,704	-
1919.....	10,950,249	11,393,564	-	2,694,454	19,256,564	44,294,831	-
1920.....	4,247,183	2,437,106	329,801	843,832	941,588	8,809,510	64,895,196
1921.....	4,169,039	2,508,197	-	550,010	1,556,622	8,783,868	79,252,639
1922.....	5,241,872	1,885,982	-	546,929	954,124	8,628,907	92,449,298

¹Entre 1914 et 1919, les rapports officiels n'établissent aucune distinction entre les chiffres de cette colonne et ceux des colonnes précédentes.

III—ASSURANCES.

Les compagnies d'assurance exerçant leurs opérations au Canada doivent être nanties d'une autorisation émanant du Bureau des Assurances du ministère des Finances; les compagnies d'assurance dont les opérations se limitent à une seule province, ou à un nombre limité de provinces, sont autorisées par les gouvernements provinciaux. Les statistiques ici publiées sont essentiellement relatives aux compagnies autorisées par le gouvernement fédéral et sont divisées en trois classes, savoir (1) assurance contre l'incendie, (2) assurance sur la vie et (3) multiples genres d'assurances: accidents, cautionnements, responsabilité des patrons, maladie, cambriolages, grêle, chaudières à vapeur, cyclones, intempéries, transit intérieur, automobiles, fuite de réservoirs, bétail et titres de propriété. Ces statistiques, puisées dans le rapport du Bureau des Assurances, s'appliquent dans tous les cas à l'année de calendrier.

Depuis 1915, le Bureau des Assurances s'est efforcé de se procurer les données concernant les opérations des compagnies patentées par les gouvernements provinciaux ou bien autorisées par les lois des provinces à opérer sans permis. Elles se divisent en trois catégories: (1) opérations des compagnies ayant une charte provin-